

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 08: Europan 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nécessaire. La **sia** a par ailleurs réitéré son offre d'apporter sa contribution au projet aux côtés de « constructionsuisse » et de représentants des cantons et des villes.

Passation de mandats d'étude

Dans le cadre de la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la **sia** exige que la qualité des prestations demeure garantie. Dans cette perspective, la parution prévue au deuxième semestre du cahier technique 2027 a pour objectif de définir les règles du jeu en matière de passation de mandats d'étude en architecture, ingénierie et dans les domaines apparentés.

Le secrétaire général Eric Mosimann a en outre expliqué l'intention de créer des instances habilitées à déposer des plaintes contre des appels d'offres publics lacunaires. Pour des raisons juridiques, ces organes devraient être propres à chaque profession et seuls les membres bureaux de la **sia** pourraient y adhérer. Conçu pour permettre à la **sia** de réagir à temps à des appels d'offres déficients, le projet nécessite toutefois une adaptation des statuts de la Société.

Recherche et développement dans la construction

Sous la houlette de la Commission fédérale pour la technique et l'innovation (CTI), la plate-forme « Avenir de la construction » élabore des bases d'encouragement à la recherche dans le domaine de la construction, dont l'objectif est de maintenir et de continuer à développer le potentiel d'innovation de l'industrie du bâtiment. Les EPF, l'EMPA et les Hautes écoles spécialisées concernées sont associées au projet. Aux moyens déjà à disposition, la CTI prévoit d'en ajouter de nouveaux pour allouer au domaine dix millions de

francs annuels, afin d'assurer, à terme, 45 nouveaux postes en recherche et développement dans la construction.

Qualifications professionnelles

L'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur doit être soumis à des règles. Selon Pierre-Henri Schmutz, membre de la direction de la **sia**, les professions peuvent être définies par un titre ou un niveau de formation (Master/REG A, Bachelor/REG B). L'inscription dans un registre professionnel devrait en priorité être soumise à une durée d'exercice de la profession qui reste à fixer, et une autorisation de pratiquer ou une autre forme d'enregistrement devrait être requise pour les ingénieurs et les architectes. Des réglementations spécifiant l'accès au marché ne constituent en effet pas des entraves à la concurrence, mais une nécessité pour préserver la qualité.

Qualité de l'environnement construit

Pour 2005 et 2006, la **sia** prépare une campagne destinée à mieux faire connaître les atouts du patrimoine bâti suisse, avec la valeur que représente la planification des infrastructures de transport, des équipements énergétiques, des installations d'approvisionnement et de l'offre d'habitat. La qualité et les acquis culturels que reflète l'environnement construit participent en effet de manière essentielle au bien-être des citoyens.

Sociétés spécialisées

L'Association suisse des géologues (CHGEOL) a définitivement entériné son adhésion à la **sia**, ce qui représente un élargissement fort bienvenu des compétences représentées au sein de la Société.

Quant à l'Association suisse des pro-

fessionnels de l'environnement (SVU-ASEP), elle annonce la création d'un registre professionnel intégrant les spécialistes concernés aux REG qui existent déjà. Cette alliance présente l'avantage de rassembler les forces de tous les experts dans le domaine de l'environnement en Suisse.

Charles von Büren,
secrétaire général de la SIA

CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... SUR LA COMPARAISON D'OFFRES DANS LA JUNGLE DES ASSURANCES

Comparer plusieurs offres en vue de changer d'assurance relève parfois du véritable parcours du combattant. Voici quelques conseils utiles pour garder le contrôle de la situation.

Depuis la libéralisation du marché de l'assurance en Suisse, il est devenu très difficile de comparer correctement les offres entre elles. Avant d'en demander une, il est donc préférable de définir exactement les risques que l'on souhaite couvrir. La simple assurance responsabilité civile automobile suffit-elle ou veut-on aussi se prémunir contre les dommages par collision? On a tout avantage à communiquer d'emblée la couverture d'assurance désirée à son conseiller à la clientèle.

Le mieux est d'obtenir des offres sur la base de sa police actuelle. Si une offre comparative est attrayante, il faut ensuite demander au conseiller si elle correspond bien aux besoins particuliers définis et, par conséquent, si elle est adaptée: un bon conseiller en assurances ne cherchera pas à vendre l'assurance la plus étendue, mais à couvrir les besoins de son client. La conclusion d'un contrat étant toujours une question de confiance, on peut sans autre se

fier à son impression - en général, elle ne déçoit pas.

Lorsqu'on compare différentes primes, il ne faut pas se limiter à comparer les montants de primes brutes ou les rabais et les degrés de bonus. Ce qui est déterminant, c'est la somme que l'on devra effectivement payer ! Pour finir, il ne faut en aucun cas conclure des contrats dont la durée dépasse un an ! Il est ainsi possible de changer à nouveau rapidement d'assurance si l'on n'est pas content.

Karin Frei, secrétariat général SIA

MISE EN CONSULTATION SIA 384.201

La norme SIA 384.201 (SN EN 12831:2003) «*Système de chauffage dans les bâtiments - Méthodes de calcul des déperditions calorifiques de base*» sera publiée avec une annexe nationale D, qui fixe les valeurs de calcul applicables en Suisse. Appelée à remplacer la recommandation SIA 384/2 de 1982, celle-ci est aujourd'hui mise en consultation. A noter que la procédure ne concerne que cette annexe et non la norme.

Projet et formulaire de consultation sont disponibles sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> la pratique > normes > consultations> d'où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent parvenir d'ici au 28 mai 2004 au service des normes (aeberli@sia.ch) sur le formulaire électronique prévu à cet effet avec indication des chiffres correspondant au projet de norme concerné. Les envois sous une autre forme ne peuvent être pris en considération. Afin de faciliter la compréhension de l'annexe, la norme EN 12831 peut être commandée par courriel auprès de aeberli@sia.ch.

Roland Aeberli, secrétariat général SIA

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA SIA

Au cours des trois derniers mois de 2003, la **sia** s'est renforcée de 125 nouveaux membres individuels, parmi lesquels 51 ont été accueillis à l'issue de la nouvelle procédure d'admission. Les nouveaux membres individuels bénéficient immédiatement de tous les avantages et prestations liés à ce statut et sont en droit d'ajouter le label de qualité **sia** à leur titre professionnel.

Durant le même laps de temps, 15 personnes ont obtenu le statut de membre associé de la **sia**. Elles aussi, sont au bénéfice de toutes les prestations liées à la qualité de membre. Les diplômés ETS, respectivement HES, disposent de six ans pour remplir les exigences de l'admission comme membre individuel. Quant aux diplômés des EPF, ils acquièrent automatiquement ce statut lorsqu'ils peuvent justifier de trois ans de pratique professionnelle.

Au nom de la **sia** Suisse, la direction et le secrétariat général souhaitent la bienvenue aux nouveaux arrivés.

Eric Mosimann,
secrétaire général SIA

*Nous publions ci-après les noms des nouveaux membres qui ont rejoint les sections romandes de la **sia**.* (Réd.)

Nouveaux membres individuels

Section Fribourg

- Hertling Pascal, arch. EPF, Ecuwillens
- Saldarriaga Luis, arch., Marly

Section Genève

- Chevalley Marc-Olivier, arch. REG B, Corsier GE
- Duc Pierre-Jean, ing. ETS, Genève
- Iuvra Andrea, arch. REG A, Genève
- Moser Serge, ing. EPF, Céligny

- Radulescu Gabriel-Florin, ing., Genève
- Savigny Michel, arch. EAUG/REG A, Laconnex
- Zamarbide Daniel, arch., Acacias

Section Jura

- Zamboni Enrico, ing. civil, Develier

Section Neuchâtel

- Oldenzel Daniel, dr, physicien, La Chaux-de-Fonds

Section Vaud

- Besse Samuel, ing. EPF, Lausanne
- Bucher Astrid, Master of Architecture, Crans-sur-Sierre
- Chanthapanya Sengdad, arch. REG A, Lausanne
- Favre Pierre, ing. civil ETS, Epalinges
- Jaquet Stephane, ing. EPF, Paudex
- Puzella Sandra, ing. civil EPF, Lausanne
- Schärer Cédric, arch. EPF, Lausanne

Section Valais

- Alpiger Klaus, ing. civil. EPF, Gamsen

Nouveaux membres associés

Section Jura

- Beuret Alain, arch. EPF, Delémont
- Chételat Cédric, ing. HES, Soyhières

Section Vaud

- Schilling Patrick, arch. EPF, Vancouver

Section Valais

- Leupi Thomas, arch. HES, Hünenberg